

Modalités d'entrée en « master » FPP - 09.2020

En FPP, comme dans le « régime général », le passage de la *Licence 3* au *Master* fait l'objet d'une sélection

Le dossier de candidature qui sera à constituer et à envoyer sur *eCandidat* du *18 au 29 mai 2020* comprendra :

- une *analyse du parcours de formation* (entre 4 et 5 pages)
- une *lettre de motivation* (entre 2 et 5 pages) indiquant le parcours choisi
- une ébauche de *projet de recherche* (entre 2 et 5 pages)

Les candidatures retenues feront l'objet d'un entretien d'admission le mardi *07 juillet* à Lyon (date sous réserve de confirmation).

Pour les postulants déposant un dossier à la session de *septembre 2020*, les admissions se feront sous réserve de l'obtention de la licence FPP à la session de septembre

Le dossier de candidature de master doit permettre au comité pédagogique de :

- Comprendre la cohérence du parcours du professionnel-étudiant ;
- Mesurer sa capacité à s'engager dans une recherche « à partir de la Pratique », dans une approche *pluridisciplinaire* entre le champ de la psychologie (clinique *ou* sociale *ou* du travail...) d'une part, *et* une autre discipline des sciences humaines (sociologie, droit, linguistique, anthropologie, histoire, ...) *ou* de la neuro-biologie, d'autre part.
(en M1 - pour le M2 voir infra)

Passage entre le master 1 et le master 2

Le passage entre le master 1 et le master 2 ne fait plus l'objet d'une sélection

Tout étudiant titulaire d'un master1 FPP peut postuler sur le master 2 du régime général (dans l'option choisie dans le cadre du master 1)

Mention Psychopathologie Clinique Psychanalytique (PCP)

M2 Approches cliniques et Modélisations des Psychopathologies (PCP)

M2 Psychopathologie et Psychologie Cliniques (PCP)

ou Mention Psychologie sociale du travail et des Organisations (PSTO)

M2 Psychologie Sociale appliquée (PSA - PSTO)

M2Promotion et éducation pour la santé (PES- PSTO)

M2 Psychologie des activités et des représentations collectives (PARC-PSTO)

M2 Psychologie sociale, du travail et des organisations (PTO - PSTO)

Ou postuler au **M2 Recherche à Partir de la Pratique**

en rappelant que tout étudiant admis en Master recherche qui souhaite pouvoir exercer comme psychologue devra effectuer un « Stage Professionnalisant » (voir ci-dessous).

Pour une demande d'entrée en Master 2 Recherche FPP, compte tenu du nombre de places disponibles, un dossier *d'orientation de recherche* est demandé aux postulants, de même qu'un contact avec un.e directeur/trice de recherche (à solliciter parmi les responsables des groupes de base)

Un *avant-projet de recherche* (10 pages maximum) est donc demandé. Il précisera la mention choisie, ainsi que le deuxième champ à partir duquel le professionnel-étudiant va mener sa recherche « à partir de la pratique ». Cet avant-projet inclura une bibliographie indicative.

L'une des caractéristiques de ce master 2 est de permettre aux professionnels-étudiants de travailler « à partir » de leur pratique dans une dimension recherche inter-épistémologique.

La « formation à partir de la pratique », de la Licence 1 au Master 1 est caractérisée par le décentrement demandé au fil de la formation, et l'obligation d'élaborer la pratique tout à la fois du point de vue de la psychologie, d'une autre discipline des sciences humaine, et de la neuro-biologie.

Le master 2 prolonge ces modalités de construction du savoir et de la transformation d'une pratique en limitant toutefois la confrontation à deux *champs* : champ de la psychologie (clinique *ou* sociale *ou* du travail...) d'une part, *et* champ d'une autre discipline des sciences humaines (sociologie, droit, linguistique, anthropologie, histoire, ...) *ou* champ de la neuro-biologie, d'autre part.

La pluri-référence et la pluridisciplinarité sont donc au cœur de ce Master 2.

Accès au titre de Psychologue

Les étudiants souhaitant obtenir le titre de psychologue devront effectuer un "stage professionnalisant » répondant aux obligations spécifiques des options choisies

Veillez noter que ce « **stage professionnalisant** », ne relève pas de la FPP, mais bien du régime général :

Pour ceux qui envisagent de faire le stage professionnalisant la même année que celle du M2R FPP, nous attirons votre attention sur la *charge de travail* tout à fait

considérable que cela représente. En effet, si vous faites le M2 et le stage la même année, vous aurez à :

- Procéder au travail de recherche et l'écriture de votre mémoire de master 2
- Effectuer un « stage professionnalisant » de 500 heures,
- Réaliser un travail d'élaboration correspondant à celui du parcours professionnel. Cela suppose l'écriture d'un mémoire professionnel (mention PSTO) *ou* de 3 dossiers (d'une trentaine de pages - mention PCP) soutenus devant un jury. Vous devrez également participer au groupe d'élaboration de la pratique pour les étudiants en stage professionnalisant, et être suivi par un tuteur professionnel.

Le stage professionnalisant peut aussi être commencé pendant l'année du M2R FPP et terminé l'année suivante.

Pour **PCP**, le responsable de la mention est Albert Ciccone, et le responsable pédagogique Jean-Marc Talpin.

Le « stage professionnalisant » de **500 heures** doit être effectué au plus tard dans l'année qui suit la validation du M2. Cela signifie que la soutenance doit donc se tenir au plus tard en juin ou septembre de l'année suivante. Ce stage peut être commencé dès l'inscription en M2RFPP.

Pour votre *inscription* en PCP vous devrez fournir à Albert Ciccone (avec copie à Jean-Marc Talpin) une promesse de stage, stipulant clairement que le maître de stage est bien psychologue clinicien, qu'il travaille bien dans le champ de la psychopathologie clinique, qu'il accepte de vous encadrer pour un stage de 500 heures minimum, et que vous serez bien en situation de responsabilité professionnelle (et pas dans une position ni d'observation, ni de recherche...).

Le stage doit être différent du stage de recherche qui a permis la validation du M2 parcours recherche (pour les étudiants effectuant un stage dans le cadre de leur M2R). Il ne peut pas non plus se dérouler sur le même terrain que celui de l'activité professionnelle (ni sur un terrain similaire). Il est par ailleurs impossible d'avoir deux conventions successives dans le même établissement. Le stage peut être réparti sur au maximum deux terrains.

Pour **PSTO**, le responsable de la mention est Philippe Sarnin, et la responsable pédagogique Marjolaine Doumergue.

Le « stage professionnalisant » de **500 heures** doit être effectué au plus tard dans l'année qui suit la validation du M2. Cela signifie que la soutenance doit donc se tenir au plus tard en juin ou septembre de l'année suivante. Ce stage peut être commencé dès l'inscription en M2RFPP.

Il n'est pas forcément nécessaire qu'il y ait un psychologue dans la structure. Si ce n'était pas le cas (ou s'il/elle disposait de moins de 3 ans d'ancienneté), l'étudiant-professionnel doit être accompagné par un psychologue praticien-référent désigné par les responsables du Master.

Inscription à l'université : il est nécessaire de prendre une inscription administrative à l'université pour ce stage professionnalisant afin d'établir une convention de stage. Pour cela, il est nécessaire de faire une demande d'inscription auprès du responsable de la mention (Philippe Sarnin).

Rendu : rapport de stage de 50 pages rendant compte du processus de professionnalisation de l'étudiant-professionnel.

Soutenance : à l'issue du stage (rendu de l'écrit 15 jours avant)

Suivi des séminaires animés par Marjolaine Doumergue et centrés sur les enjeux de la transformation d'une position de chercheur/euse en psychologie vers une position de psychologue praticien.ne. Ce séminaire vient en complément de l'accompagnement par le tutorat universitaire qui suit l'étudiant-professionnel tout au long de son parcours pour l'élaboration du rapport de stage.
